

LE MÉGAPHONE

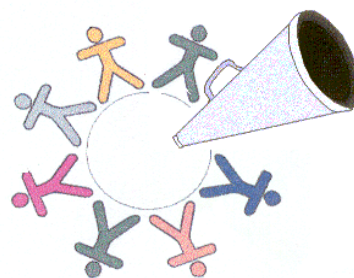
Le porte-plume des porte-voix

N° 9

Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE

AVRIL-JUIN 2001

L'édito



Vous trouverez dans ce numéro des nouvelles de l'Association plus que jamais au travail avec :

- La création d'un lieu citoyen à Caen.

Expérience que nous souhaitons exemplaire d'une collaboration avec une association d'usagers, AUSER, où la logique de la solidarité se substitue à la logique de l'assistance.

Ce lieu autogéré par les usagers est un lieu de rencontre et d'activités, hors du monde médical, où s'inventent de nouveaux rapports sociaux.

Faut-il le rappeler, la santé mentale est l'affaire de tous. Dans le livre que nous venons de publier chez Erès, « Soutenir sa parole. Usagers en psychiatrie : de la disqualification à la dignité », nous avons défendu cette conception solidaire et coopérative de la prise en compte de personnes en souffrance psy.

- La commission des demandes d'intervention (CEDI).

Composée d'usagers, d'un parent, de professionnels tous bénévoles, elle se réunit environ deux fois par mois à Paris. Les demandes, nombreuses, arrivent de toute la France.

- **La participation à de nombreux colloques** pour porter témoignage de toutes ces difficultés des personnes à se faire entendre, à faire valoir leurs droits.

Ce bulletin est le vôtre, écrivez nous.
Bonne lecture.

La Présidente

Martine DUTOIT-SOLA

**Réinventons
une façon d'être
ensemble**

**Pour une aide solidaire
et bénévole,
cette association
est la vôtre,
vous pouvez nous rejoindre**

ADVOCACY FRANCE

8, rue Thureau Dangin

75015 Paris

Tel/Fax :

01 45 32 22 35

06 13 10 93 97

ADVOCACY Caen

Basse-Normandie

1018 Grand Parc

Hérouville Saint Clair

14200

Tel :

02 31 94 70 25

VOUS POUVEZ AUSSI NOUS CONTACTER PAR E-MAIL :

advocacy.france@noos.fr

LE MÉGAPHONE

La vie de l'association Advocacy France

Au niveau national : l'Assemblée Générale du 21 Avril 2001.

Nous avons souhaité à cette occasion nous retrouver à Paris et dans un premier temps, échanger sur les dernières publications de P. Rappard, de P. Clément, et de M. Dutoit-Sola et C. Deutsch, en présence bien sûr de leurs auteurs, tous membres d'Advocacy France. Les discussions ont été vives et nourries.

L'après midi consacré au bilan de l'exercice 2000 nous a permis de nous compter (160 adhérents) et de mesurer le chemin parcouru. Deux points forts ont marqué l'année :

1 - Organisation en janvier 2000 du 2^{ème} Séminaire Européen (dans le cadre du programme « Développement de l'accessibilité au recours en santé mentale ») avec des invités français et européens. Organisé autour de témoignages d'usagers membres de la Commission d'Etude des Demandes d'Intervention et du témoignage de personnes ayant eu recours à cette commission pour la France, ce séminaire était également animé par trois experts du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la psychiatrie, venus respectivement de Finlande, du Luxembourg et d'Ecosse.



Séminaire européen Janvier 2000

2 - Structuration effective d'une délégation régionale ADVOCACY CAEN BASSE NORMANDIE.

Dans son rapport moral, la Présidente a pu indiquer les axes stratégiques selon lesquels s'est développée l'activité de l'association : promotion d'actions individualisées et d'actions de pression visant à faire évoluer les mentalités et l'appareil législatif. La raison d'être d'AVOCACY (soutenir la parole de la personne disqualifiée par la maladie mentale) est d'abord de répondre aux demandes des personnes qui se sentent victimes d'un préjudice. L'association souhaite par ailleurs construire des collectifs qui proposent de nouveaux rapports sociaux où la question de la dignité ne se pose plus comme un droit à faire valoir mais comme une réalité vécue. Elle souhaite maintenir des contacts avec la Médiature de la République pour jouer un rôle de médiateur de proximité. La place de l'Advocacy a été défendue aussi bien auprès des Commissions Départementales de l'Hospitalisation Psychiatrique que dans des groupes de réflexion notamment sur l'accès direct au dossier médical ou dans les congrès professionnels (AMRP, colloque de l'association PRISME). Des interventions dans les médias (France Inter et le Journal de la Santé sur la 5) ont suscité de nombreux appels montrant que le besoin de recours est important dès lors que la légitimité du droit au recours est reconnue.

Une année bien remplie somme toute, avec de plus, **un engagement important au niveau de l'Europe** dans le projet « Promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale ».

L'association ADVOCACY France

*est un réseau d'usagers et de professionnels psy,
de membres de la société civile, rassemblés dans la même volonté
de faire entendre et respecter la parole des personnes
discréditées par la maladie mentale*

LE MÉGAPHONE

ADVOCACY France partenaire dans les projets européens...

PROJET : « Promotion de l'inclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale : un défi pour l'Europe »

Chargée par **Santé Mentale Europe** * de travailler sur le thème de la « vie quotidienne », ADVOCACY France a constitué un groupe de travail de 15 personnes avec les représentants des associations d'(ex)usagers. Réuni plusieurs fois à Paris au cours de l'année 2000 au siège du CTNERHI, le groupe a pu à partir des expériences vécues, identifier des facteurs d'exclusion en matière de relations sociales, loisirs, famille, services de santé, services sociaux et citoyeneté.

S'agissant par ailleurs de dégager des « bonnes pratiques », nous avons examiné les projets innovants présentés par les autres partenaires, MIND pour l'Angleterre, PRO MENTE OSTERREICH pour l'Autriche et l'ASSOCIATION FINLANDAISE DE SANTE MENTALE. Pour la France, nous avons présenté les expériences du Club du Pont Neuf à Paris, du foyer Léone Richet à Caen et de l'association l'Autre Regard à Rennes.

L'ensemble de ces réflexions menées parallèlement dans les quatre pays, a permis la **rédaction d'un guide publié par Santé Mentale Europe en Mars 2001.**

Une plaquette dégageant des **lignes de conduite pour développer l'intégration sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale** a également été éditée en direction des politiciens, des prestataires de services et du public en général.

Nous sommes heureux d'avoir pu faire valoir notre point de vue sur des questions aussi essentielles.

Puissent ces recommandations trouver des relais pour ne pas tomber dans l'oubli ! Il nous faut maintenant les diffuser et les faire vivre au niveau local et national.

* Santé Mentale Europe est une organisation non gouvernementale issue de la Fédération Mondiale de la Santé Mentale, qui intervient auprès de l'Union Européenne.

CONFERENCE : « Améliorer la visibilité, un dialogue européen autour de la santé mentale »

Du 7 au 9 mars 2001 à Rotterdam, 300 participants de toute l'Europe, d'horizons différents, (ex) usagers, professionnels, organisations de familles, se sont retrouvés pour tenter de rendre visible l'importance des problèmes de santé mentale dans la société. Au delà des coûts financier directs et indirects, il a été question de l'incidence des difficultés psychiques sur le bien être individuel, la capacité à travailler et la relation aux autres.

Cette conférence a été l'occasion pour **Santé Mentale Europe** de présenter les lignes directrices pour la promotion de l'inclusion sociale des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, en présence des partenaires ayant participé à l'élaboration de ce travail. La France était représentée par ADVOCACY France et plusieurs associations d'(ex) usagers, la FNAP-PSY, L'AUTRE REGARD, DESTINATION AVENIR et FRANCE DEPRESSION, chacune d'entre elles ayant apporté une contribution active pour faire avancer le projet.

Remarquons que si ces grandes manifestations semblent un peu abstraites et rassemblent des acteurs qui ne se connaissent pas (décideurs politiques, membres d'autres réseaux...), elles sont l'occasion d'apprendre à se connaître, à se parler et de prendre la mesure du chemin qui reste à parcourir...

FORUM EUROPEEN DES PERSONNES HANDICAPEES

A Bruxelles les 16 et 17 mars, ce forum qui a réuni près de 60 personnes, avait pour but d'aider les organisations nationales du secteur du handicap à faire du « lobbying » sur leur gouvernement, pour faire valoir leurs droits dans les futurs plans nationaux de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Philippe Guérard d'ADVOCACY France et Nathalie Moyersoén de **Santé Mentale Europe** y étaient. Cette dernière a pu présenter les résultats de notre travail et distribuer la plaquette sur les lignes de conduite pour développer l'intégration sociale des personnes en difficulté psychique.

LE MÉGAPHONE

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous avons fait un travail pour mieux connaître qui sont les adhérents de l'association.

Aujourd'hui ADVOCACY France compte **160 adhérents, répartis sur toute la France, dont 60% sont des usagers** (95 personnes).

Le Conseil d'Administration comporte : 7 usagers, 2 parents et 6 professionnels.

Les hommes (42,5%) sont moins représentés que les femmes (57,5%) et l'âge se situe entre 25 et 65 ans.

Parmi les usagers, presque 77% d'entre eux bénéficient d'une AAH ou d'une pension d'invalidité, 18% travaillent en milieu ordinaire ou protégé.

Au nombre de 65, les professionnels travaillent très majoritairement dans le champ de la santé mentale : assistants sociaux, éducateurs, psychologues, psychanalystes (38), médecins et infirmiers (20) et divers, chercheur, administratifs, juristes (7).

Nouvelles brèves

oooooooooooooooo

Le calendrier de ce trimestre a été bien chargé :

- Le 8 Juin, participation à la **journée des CDHP** au Ministère de la Santé.

Les **Commissions Départementales de l'Hospitalisation Psychiatrique** venues de toute la France se réunissent une fois l'an à l'initiative de leur association. C'est donc le moment de témoigner des diverses difficultés dans l'accès au recours, d'autant que dans la future loi sur le droit des malades, cette instance sera sans doute sollicitée pour trancher lorsqu'un psychiatre refusera un droit d'accès au dossier médical. Notre présence est d'autant plus nécessaire que les patients n'y sont pas encore représentés par les associations d'usagers.

- Les 2,3,4 juin, participation au **colloque du CEDEP** à Namur.

- Le 13 juin, participation à la **2ème Journée de la FNAP-PSY**, au Ministère de la Santé.

- Le 20 juin, participation à la **journée CROIX MARINE Basse-Normandie** à Caen.

Nous sommes heureux de vous annoncer la publication de notre livre. Le bénéfice de sa vente servira à développer l'action de l'Association.

Vous pouvez le commander au prix de 80 frs auprès de votre libraire.

- **Martine Dutoit- Sola et Claude Deutsch.**

Usagers de la psychiatrie : de la disqualification à la dignité

l'Advocacy pour soutenir leur parole. Erès Paris 2001

« Sans doute, le soin est légitime lorsqu'il prend appui sur la demande de la personne qui souffre. Dans le même temps, le soin introduit un paradoxe. Il crée un état de dépendance. Or, la dignité a cela de particulier qu'on ne la reçoit pas. On la vit. Notre démarche fût donc de sortir de la logique du soin et de l'assistance au bénéfice de la logique de la citoyenneté.... ».

A NOTER SUR VOS AGENDAS :

les 9 et 10 Octobre 2001,
au Ministère de
l'Emploi et de
la Solidarité,

FORUM : « Pour une
politique citoyenne de
santé mentale ».

ADVOCACY France y
sera et présentera l'asso-
ciation et le lieu convivial
et citoyen de Caen.



